

Image not found or type unknown



Amende majorée pour stationnement très gênant

Par **jouenet cecile**, le **26/10/2016** à **17:29**

Bonjour, j'ai été verbalisée pour le motif suivant: "stationnement très gênant d'un véhicule motorisé au droit d'une bouche d'incendie", or il n'y a pas de bouche d'incendie à cet endroit. Il y a par contre une clôture (qui entoure une pelouse) sur laquelle est apposé un peu plus loin un panneau stipulant "réserve incendie". Puis je faire une contestation de cette verbalisation?
Merci